

N/Réf. : SM/AD/KD
Décision n° 0228/2025

Objet : Marché de prestations de services pour le recrutement des agents recenseurs externes à la commune dans le cadre du recensement de la population
Marché n°2025-025

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu la procédure sans publicité ni mise en concurrence n° 1117837 du 12 septembre 2025,

Vu l'article R 2122-3 du code la commande publique,

Décide de conclure un marché de prestations de services pour le recrutement des agents recenseurs externes à la commune dans le cadre du recensement de la population de la ville de Le Teich avec l'entreprise LA POSTE, 9 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris pour un montant de 66 654.25 € HT, soit 79 985.10 € TTC.

A Le Teich, le 30 septembre 2025

Karine DESMOULIN
Maire

K. Desmoulin

